

Conseil d'administration

MERCREDI 15 JUIN 2016
Projet de procès-verbal

Etaient présents :

Représentants de la catégorie 1

Philippe Durance, Thierry Rogelet, Minna Nordstrom, Anne Nouguier, Frédérique Alexandre-Bailly, Sébastien Zonghero, Bertrand Wigniolle, Yvonne Flour, Patrick Mounaud

Représentants de la catégorie 2

Jean-Luc Delpeuch

Représentants de la catégorie 3

Représentants de la catégorie 4 A

Jean-Marie Monnier

Représentants de la catégorie 4 B

Caroline Moricot

Représentants de la catégorie 5

Catherine Robin, Benjamin Salesse, Louisa Cherif-Ouazani

Représentants de la catégorie 6

Hadrien Maury-Casalta, Naïma Adassen-Bouhadjar

Etaient excusés

Sozic Wattinne, Alexandre Rigal, Muriel Pochard, Maryline Laplace, Mireille Faugère, Sandrine Javelaud, Julie Joly, Faten Hidri, Marie-Christine Lemardeley, Xavier Roy, Jacques Barhy, Didier Poracchia, François Guy Trébulle, Saïda Guellati-Khelifa, Sandra Laugier, Frédérique Even-Horellou, Maxime Schirrer, Jean-Marc Lehu, Patrick Dalion, Maxime Durif, Elise Rethore, Dominique Jacomet, Marie-Josée Brigaud, Antoinette Le Normand-Romain

Assistaient au Conseil :

Thierry Malinge, Hugues Brunet et Mathilde Boulay

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 mai 2016.....	2
II.	Modification statutaire sur la dénomination de la COMUE	2
III.	Délibération relative à la signature du contrat d'engagement et à la rémunération du Président de la COMUE	3
IV.	Questions diverses	4

Le Président du Conseil d'administration, Jean-Luc Delpuech annonce que le point 3 « Adoption d'un nom d'usage par modification du règlement intérieur » est retiré de l'ordre du jour, car la réflexion sur le sujet n'est pas encore arrivée à maturation lors du Conseil des membres. Ainsi, il est préférable de se laisser plus de temps pour réfléchir à cette question.

Le Président énumère l'attribution des pouvoirs et attribue les pouvoirs en blanc :

- Soizic Wattinne donne pouvoir à Sébastien Zonghero ;
- Muriel Pochard donne pouvoir à Anne Nouguier ;
- Maryline Laplace donne pouvoir à Minna Nordstrom ;
- Sandrine Javelaud donne pouvoir à Yvonne Flour ;
- Faten Hidri donne pouvoir à Thierry Rogelet ;
- Marie-Christine Lemardeley donne pouvoir à Philippe Durance ;
- Xavier Roy donne pouvoir à Patrick Mounaud ;
- Saïda Guellati-Khelifa donne pouvoir à Bertrand Wigniolle
- Frédérique Even-Horellou donne pouvoir à Louisa Cherif-Ouazani
- Jean-Marc Lehu donne pouvoir à Catherine Robin
- Anne Barbero donne pouvoir à Naïma Adassen-Bouhadjar
- François-Guy Trebulle donne pouvoir à Frédérique Alexandre-Bailly
- Maxime Durif donne pouvoir à Hadrien Maury-Casalta. **Le Président**

Le Président constate que le quorum est atteint

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 mai 2016

En raison du faible nombre de personnes présentes, l'approbation est reportée au prochain Conseil d'administration, le 14 septembre 2016.

II. Modification statutaire sur la dénomination de la COMUE

Le Président indique que dans la version actuelle des statuts d'heSam université n'apparaît que « heSam université » mais pas les lettres dont émane le sigle. Cela pose problème notamment pour des questions de diplomation. En effet, il ne peut figurer en dessous du titre que l'intitulé statutaire de l'établissement, qui sont actuellement « heSam université ».

Les termes « Sorbonne arts et métiers » sont plus visibles à l'international, il est donc nécessaire de réintroduire ces éléments dans l'intitulé. Par ailleurs, le « he » correspondait à « Hautes Etudes », il est ainsi proposé de le modifier en « Hautes Ecoles ». L'intitulé serait donc : « hautes écoles Sorbonne Arts et métiers – heSam université ».

Des modifications plus profondes des statuts seront étudiées dans un second temps, à l'appui d'une commission.

Il avait été également envisagé l'adoption d'un nom d'usage par modification du règlement intérieur, mais le conseil des membres propose de ne pas se précipiter et de garder un temps de réflexion sur le nom d'usage.

Philippe Durance souligne que le terme d'Hautes écoles est très couramment utilisé notamment en Suisse.

Yvonne Flour précise que tout le monde fait des études, alors qu'« Ecoles » est plus clivant, ce qui pose la question de l'adéquation avec l'université de la Sorbonne. Par ailleurs, il faut souligner la valeur du nom Sorbonne à l'international et l'importance de la marque. Il serait judicieux d'envisager une meilleure mise en valeur du terme Sorbonne, afin qu'il soit moins noyé dans le sigle heSam si on change de nom.

Le Président propose une démarche graduelle, pour le moment ces mots ne sont plus présents, l'idée est d'abord de les réintroduire, puis une réflexion aura lieu sur le nom d'usage ou lors des prochaines modifications statutaires.

Bertrand Wigniolle est d'accord sur la nécessité d'adapter le nom à la situation actuelle de la COMUE après les départ et souligne qu'une véritable réflexion est à mener sur le nom.

Hadrien Maury--Casalta rappelle les attentes très fortes de la part des étudiants quant à une réforme statutaire afin de donner notamment un peu plus de poids aux représentants élus au sein des établissements.

Le Président confirme qu'il reste du travail à faire sur les statuts.

Délibération :

31 votants

25 pour

6 abstentions

La modification est adoptée

III. Délibération relative à la signature du contrat d'engagement et à la rémunération du Président de la COMUE

Le Président précise que plusieurs solutions ont été envisagées, et que seul le détachement fonctionne. Il demande la même rémunération qu'à Bercy.

Le Président cède sa place à la doyenne d'âge, à savoir **Yvonne Flour**.

Jean-Marie Monnier demande quel est le montant de la prime d'administration ?

Hugues Brunet répond que le montant est de 27 626, 52€ brut annuel. Cette prime sera proratisée sur l'année 2016 à partir de la date de son élection le 02 février 2016, au 31 décembre 2016. Et qu'elle sera pleine en 2017. Cette prime serait versée par l'Etat à l'établissement.

Thierry Malinge n'a pas plus d'information sur le sujet.

Yvonne Flour précise que cette prime s'appuie sur un texte et est donc réglementaire.

Hugues Brunet précise que le rectorat demande une délibération du CA.

Bertrand Wigniolle demande le cout pour l'établissement.

Hugues Brunet répond qu'étant en détachement il reste sur le même indice qu'au Conseil général de l'économie, s'appuyant sur un arrêté pris par ce conseil, à savoir : ingénieur général des Mines, échelon 5, chevron H2E et IM 1320 ramené à 60%.

Le coût annuel chargé de la rémunération, sans y intégrer la prime d'administration, est inférieur de 50 000€ à la prévision budgétaire 2016 qui prévoyait 180 000€. Par ailleurs, sur 2016 il n'y a que 6 mois à rémunérer (car le CGE à continuer de le rémunérer jusqu'à fin juin 2016).

Hugues Brunet lit le contrat et précise que la seule solution permettant de signer son contrat est de le faire par le doyen d'âge du CA, à savoir Jacques Bahry.

Frédérique Alexandre Bailly demande si la prime est proratisée par rapport à la quotité de travail.

Hugues Brunet répond que non.

Par ailleurs, il est possible de scinder en deux le vote, le contrat de rémunération et la prime.

Yvonne Flour demande si le conseil souhaite dissocier les deux questions ?

Personne ne vote pour la dissociation.

Hugues Brunet précise que le vote secret est de droit.

Yvonne Flour propose que ce soit le cas. La question posée est rappelée : *Approuvez-vous les conditions du contrat telles qu'elles ont été présentées ?*

Hugues Brunet relit la délibération.

Délibération :

29 votants

23 pour

6 absentions

La délibération est adoptée

IV. Questions diverses

Jean-Marie Monnier s'attendait à être sollicité pour participer aux commissions et à une réflexion sur les questions budgétaires en juin.

Le Président indique que ce conseil d'administration étant exceptionnel, cela mérite d'être fait posément lors du prochain conseil le 14 septembre 2016.

Le rectorat avait demandé deux documents financiers, tout d'abord un plan de trésorerie en mai, puis en septembre un plan de redressement.

Hugues Brunet explique que le 14 septembre a été choisi car la fin d'éligibilité des dépenses sur PNM est le 30 juin 2016, d'où le CA de septembre. Le bilan global de PNM sera fait cet été

Minna Nordstrom demande si concernant les commissions tout se fera en séance, ou au préalable pour une finalisation le 14 septembre. Par ailleurs, que se passe-t-il si tout le monde souhaite la même commission ?

Le Président répond que les documents transmis avant le CA comprendront les feuilles de route et laisseront le temps aux administrateurs de décider au sein de quelle commission chacun souhaite siéger. Le premier point de l'ordre du jour définira dans combien de commissions peut-on siéger et qui veut siéger où, le tout sera sujet à discussion.

Benjamin Salesse : il faut un vote concernant les feuilles de route au CA, après qu'elles aient été revues en commission puis que ce soit porté à la connaissance des instances de tous les établissements.

Le Président précise qu'au prochain CA sera décidée la composition des commissions, puis chaque feuille de route va être discutée par chaque commission lors de la première séance. Puis ces feuilles de route passeront en conseil des membres.

Minna Nordstrom soulève l'utilité de souligner la présence de ces commissions dans chacun des établissements des administrateurs. Et proposer d'en faire un point au CA en interne.

Benjamin Salesse souhaiterait une obligation pour que les conseils de chaque établissement aient connaissance des sujets évoqués au CA.

Le Président est d'accord mais n'a pas l'autorité pour imposer la diffusion à l'intérieur des CA des établissements.

Hugues Brunet souligne que seul le transfert d'activité ou de personnel peut obliger à cela.

Benjamin Salesse souhaiterait anticiper les crispations et favoriser d'ores et déjà la transparence.

Le président indique que chacun doit travailler à cela, lui au conseil des membres et les administrateurs dans leur propre CA.

Hadrien Maury--Casalta demande comment les élus au conseil académique vont siéger aux commissions ?

Le Président répond qu'il y aura un point à l'ordre du jour du Conseil académique quand il se réunira.

Caroline Moricot propose de mettre à l'ordre du jour de la première réunion de chaque commission la question de la circulation de l'information dans les établissements. Afin de la rendre transparente et de l'organiser en ce sens. Car en effet, le conseil des membres ne peut pas être la seule interface entre heSam et les établissements.

Louisa Cherif-Ouazani souhaiterait savoir où en est la liste de diffusion.

Hugues Brunet répond qu'il est en attente du retour des établissements. Dès que ce sera le cas le CA en sera informé.

Concernant les élections, elles ont démarré le jeudi 9 juin à 8h et prendront fin le jeudi 16 à 17h. Deux relances ont été envoyées à ceux qui n'avaient pas voté. A noter, une grande participation sur le collège des enseignants chercheurs, et le tassement sur les autres personnels.

Une élection à l'urne aura lieu demain, l'Union des représentants d'heSam soutenue par l'UNEF est la seule liste.

Actuellement le taux de participation est de 21%.

Thierry Malinge précise que la Commission de contrôle des opérations électorales de Paris 1 a rejeté le recours pour incompétence.

Hugues Brunet indique que le recours concerne la constitution du comité électoral consultatif, et rappelle que le CA avait voté en mars la modification « par et parmi » les candidats des listes. Certaines organisations se sont organisées, d'autres sièges sont restés vacants. Plusieurs relances ont été faites afin de les combler, sans retour.

Jean-Marie Monnier se félicite de la décision prise par le CA quant au « parmi ». Par ailleurs, il ajoute que la communication passe mieux si elle passe par les réseaux.

Hugues Brunet précise que lors du prochain CA il sera notamment question de la constitution du CAC, à savoir la représentation de l'ensemble des établissements en fonction des élus et la désignation des personnalités extérieures.

Le Président rappelle que la présentation NW3 à l'ANR aura lieu le 21 juin devant le jury international. La délégation sera composée comme suit : Caroline Moricot, Leon Laulusa, Jacques Levy, Nathalie Loiseau et Anand Balaraman. Le résultat devrait être connu le vendredi 24 juin, les administrateurs en seront aussitôt informés.

La séance est levée à 16h30

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le 14 septembre 2016 à 9 heures.